

2N IMMOJ

Société par actions simplifiée

au capital de 5 000 euros

Siège social : 23 AVENUE DE FONTAINEBLEAU, 77310 PRINGY

953 214 988 RCS melun-77000

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS

DU PRÉSIDENT

DU 20 MAI 2025

Le 20 mai ,
A 9h00,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Jérémy PICAULT,
demeurant 5 rue des pâturages, 17350 SAINT SAVINIEN

agissant en qualité de Président de la société 2N IMMOJ sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

Décide :

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 23 AVENUE DE FONTAINEBLEAU, 77310 PRINGY au 7 bis route de saint jean d'Angely 17350 SAINT SAVINIEN, et ce à compter du 20 mai 2025.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 7 bis route de saint jean d'Angely 17350 SAINT SAVINIEN".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le président Jérémy PICAULT